

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 20 février 2026
Nom de l'établissement Les Soleils Enchantés		Numéro de permis 2015320
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		Numéro de téléphone (506) 848-6656
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	06 mars 2026	
Commentaires: L'aire de jeux où jouait la classe 168 comprenait les équipements suivants : - une maisonnette - une glissade - 2 ballons - 1 chariot - 3 seaux - 1 petit camion Divers équipements de jeux étaient gelés dans la neige. Veuillez vous assurer que les équipements de jeux extérieurs gelés dans la neige sont accessibles aux enfants afin qu'ils puissent jouer avec. Le jour de l'inspection, le bac de rangement et la cuisine pour jeux de rôle n'étaient pas accessibles aux enfants car il n'y avait pas de chemin d'accès. Veuillez vous assurer que l'aire de jeux extérieure est régulièrement entretenue afin que les enfants puissent accéder à tous les équipements de jeux extérieurs.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	20 févr. 2026	20 févr. 2026
Commentaires: Aucune politique de changement de couches n'était affichée dans la salle de classe 169. La lacune est maintenant conforme.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : c) à chaque sortie.	44(c)	06 mars 2026	
Commentaires: La classe 168 n'avait pas emporté de trousse de premiers soins lors de sorties à l'extérieur. Veuillez vous assurer que les trousses de premiers soins est emportée lors des sorties à l'extérieur avec les enfants.			

Commentaires généraux

La mentor est arrivée à l'établissement à 9 h 30. En arrivant, les enfants de toutes les classes se préparaient à prendre leur collation du matin. Les enfants se sont lavé les mains et se sont assis pour manger. Les éducatrices de toutes les classes étaient assis près des enfants et les surveillaient. Après la collation, les enfants ont participé à des activités libres, comme jouer avec des livres, des animaux de la ferme, des instruments de musique et de grands casse-têtes. Les éducatrices participaient activement aux activités des enfants. Pendant ce temps, les éducatrices de la classe 169 ont été observés en train de changer les couches de certains enfants. Dans la classe 169, il n'y avait pas de politique en matière de changement de couches. Une conversation a eu lieu avec un éducateur de cette classe afin de s'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir changé leurs couches.

Plus tard, les éducateurs ont été observés en train de désinfecter les tables et de balayer le sol. Lorsque le moment de la transition est arrivé, les éducateurs ont été entendus donner une consigne verbale aux enfants pour qu'ils commencent à ranger. Les enfants ont rangé et les éducatrices ont été observés en train de préparer les vêtements d'extérieur des enfants. Les éducatrices ont été observés en train d'aider les enfants à se préparer pour jouer dehors. Une éducatrice de la classe 183 a été entendue féliciter les enfants pour s'être préparés de manière autonome.

Une fois que les enfants de chaque groupe ont été habillés et prêts à sortir, les éducatrices ont procédé à un compte avant de sortir. Les classes 168 et 183 ont été observées en train d'apporter leurs registres de présence quotidiens et des iPads pour prendre des photos des enfants pendant qu'ils jouaient. La classe 169 avait apporté les présence quotidiens, un iPad et sa trousse de premiers secours à l'extérieur pendant la sortie. Veuillez vous assurer que tous les groupes emportent une trousse de premiers soins avec eux lorsqu'ils jouent à l'extérieur.

À l'extérieur, la classe 168 a joué seule dans une aire de jeux, tandis que les classes 169 et 183 ont joué ensemble dans une autre aire de jeux. Ces deux classes ont été observées en train de jouer avec des camions, des charrettes, des seaux, des pelles et sur la glissade. Les éducatrices ont été observés en train de participer aux activités des enfants. Une éducatrice a été observé en train de rassembler des pelles et d'inviter les enfants à déterrer les jouets gelés dans la neige et la glace. Dans cette aire de jeux, il y avait une quantité suffisante et variée de matériel de jeu.

Les enfants de la classe 168 ont été observés en train de marcher sur le chemin battu menant à la maison de jeux dramatiques et au toboggan. Les éducateurs ont été observés en train d'encourager les enfants à glisser sur le toboggan et à ne pas se bousculer pour entrer dans la maison de jeux dramatiques. Les éducateurs ont été entendus chanter des chansons et encourager les enfants à chanter et à danser avec eux. Les éducatrices ont également été observés s'agenouillant pour parler aux enfants. Le bac de rangement contenant le matériel de jeu extérieur et la cuisine de jeu dramatique n'étaient pas accessibles car ils étaient recouverts de neige et il n'y avait pas de chemin menant au bac de rangement ou à la cuisine de jeu dramatique. Divers matériels de jeu extérieur étaient gelés dans la neige. Veuillez fournir une variété et une quantité suffisante de matériels de jeu extérieur dans cette aire de jeux.

Une fois l'heure de la transition venue, une consigne verbale a été donnée aux enfants. Une fois à l'intérieur, les enfants se sont déshabillés et ont enfilé leurs chaussures d'intérieur. Les enfants ont brièvement participé à des activités ludiques libres avant de s'asseoir à table pour déjeuner. Les éducatrices chanter et danser avec les enfants pendant qu'ils attendaient que leur déjeuner soit servi. Une fois le dîner servi, les éducatrices ont aidé les enfants à manger et les ont surveillés pendant qu'ils mangeaient. Les éducatrices ont félicité les enfants pendant qu'ils mangeaient. Après le dîner, les enfants se sont lavé les mains et ont joué librement avant l'heure de la sieste.

original signé par
Mélina Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 février 2026

Date

original signé par
Malika Abbassi

Le 20 février 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"